

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019 COMPTE-RENDU SUCCINCT AFFICHÉ LE 20 DÉCEMBRE 2019

Le seize décembre deux mil dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame DAVID Delphine, Maire élue.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

09 décembre 2019

PRESENTS:

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET - LE PALMEC - SEMPEY.

Messieurs DENEUVE - PERON.

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - DAUGAN - FAUCHOUX - GANDIN - HERISSON - LE GUELLEC - PRUDOR - ROUAUX.

Messieurs BRETEAU - ENIZAN - ETIENNE - GUERIN - JOSTE - PARTHENAY (arrivé à 20h06) - PETTIER - RENAULT - TILLARD.

PROCURATIONS:

MME FOUCARD a donné procuration à MME DAVID, M. LANGEVIN a donné procuration à MME HUET, M. THIRION a donné procuration à M. DENEUVE.

SECRETAIRE: MME BOURGOGNON.

N°	RAPPORTEUR	ОВЈЕТ	VOTES		
19-182	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS- VERBAL DU 04 NOVEMBRE 2019	Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 04 novembre 2019 (M. PARTHENAY absent pour ce vote), le Conseil Municipal: - ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2019.		
DÉVELOPPEMENT URBAIN					
19-183	M. DENEUVE	DÉLIBERATION RELATIVE A L'ACQUISITION DE BIENS PAR VOIE AMIABLE - AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE : GIRATOIRE RD 72	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition amiable, hors frais hors droit, au prix de 70 €/m², des parcelles suivantes:		

d'impact de ce projet, les avis émis sur le projet et l'étude d'impact, seront soumis à la participation du public par voie électronique, en application des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du Code de l'environnement, du 6 janvier au 4 février 2020 inclus; **APPROUVE** les modalités d'ouverture et d'organisation de la procédure de participation du public par voie électronique proposées par Madame le Maire, à savoir : Le dossier soumis à la participation du public comprendra: Le projet de dossier de création de la ZAC comprenant: Un plan de situation ; Un plan du périmètre du projet de la ZAC Bromedou; Le rapport de présentation du projet ; Le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement ; L'étude d'impact et son résumé non technique ; L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables; La notice explicative sur la procédure ; L'information datée du 21 octobre 2019 de la MRAe (Autorité environnementale) selon laquelle ZAC BROMEDOU NORD elle n'a pas pu émettre un avis sur l'étude ET ORGANISATION d'impact; **OUVERTURE** Les avis du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine PROCEDURE DF et de Montfort communauté; 19-184 M. DENEUVE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU La délibération tirant le bilan de la concertation PROJET DE CREATION DE LA préalable à laquelle est annexé le document de ZAC ET DE SON ÉTUDE synthèse de la concertation. D'IMPACT 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition, des avis mentionnant les informations essentielles relatives au projet de création de ZAC et à la procédure dans laquelle la participation du public s'insère, telles qu'imposées par l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, seront publiés en Mairie et dans le périmètre du projet de ZAC sur le secteur de Bomedou, par voie de presse, dans la presse locale (Ouest-France et 7 Jours : Les Petites Affiches de Bretagn) et le bulletin municipal, sur le site internet de la commune de Montfort-sur-Meu à l'adresse suivante https://www.montfortsur-meu.bzh/vivre/urbanisme/enquetes-publiques/ et affichés dans le périmètre du projet de ZAC sur le secteur de Bromedou; **DÉCIDE** que la procédure de participation du public sera ouverte du 6 janvier au 4 février 2020 inclus ; **DÉCIDE** que le public pourra consulter le dossier sur le site de la mairie de MONTFORT : https://www.montfort-surmeu.bzh/vivre/urbanisme/enquetes-publiques/; **DÉCIDE** que le public pourra consigner ses observations et ses propositions par voie électronique via le site internet de collectivité, à l'adresse électronique suivante: concertationzac@montfort-sur-meu.fr Tout parvenu après le 4 février 2020 sera écarté et non pris en compte. De même, toute observation ou proposition qui ne sera pas transmise sur l'adresse électronique ne sera pas prise en considération;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DÉCIDE que le projet de création de la ZAC Bromedou partie Nord, de la commune de Montfort-sur-Meu, l'étude

			 DÉCIDE que le public pourra consulter les observations et propositions formulées, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante https://www.montfort-surmeu.bzh/vivre/urbanisme/enquetes-publiques/; DÉCIDE qu'à l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, dans un délai qui ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la clôture de la procédure de participation; DÉCIDE que, au plus tard à la date de la publication de la décision de création de la ZAC et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics par voie électronique sur le site internet de la ville.; CHARGE le Maire de veiller au bon déroulement de cette procédure et de l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à sa parfaite exécution, notamment de faire publier un avis, afin d'informer le public de cette consultation, selon les modalités ci-dessus définies; CHARGE le Maire de rédiger une synthèse des observations et des propositions du public à soumettre au Conseil Municipal au moment de prendre la décision de créer la ZAC; DÉCIDE que la Commune prendra en charge l'ensemble des frais afférents à cette procédure de participation; AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette consultation du public par voie électronique. 		
19-185	MME LE MAIRE	AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2020-2025	Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 8 contre (MMES GANDIN, HÉRISSON, HUET, LE PALMEC ET MM. DENEUVE, LANGEVIN, PETTIER, TILLARD), le Conseil Municipal : - EMET un avis favorable au projet de schéma susvisé.		
ÉDUCATION - SOLIDARITÉ - FAMILLE					
19-186	MME LE PALMEC	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET CIRQUE DE L'ÉCOLE DU MOULIN A VENT	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ATTRIBUE la subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'école élémentaire du Moulin à Vent ; - AUTORISE le Maire à verser la somme correspondante à l'OCCE de l'école élémentaire du Moulin à Vent.		
19-187	MME LE PALMEC	CONVENTION DE PARTENARIAT MONTFORT COMMUNAUTÉ – VILLE DE MONTFORT – ASSOCIATION LES PETITS CHOUNS	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre Montfort Communauté, la Commune de Montfort-Sur-Meu et l'association « Les Petits Chouns ».		

SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES							
19-188	M. PETTIER	AVENANT 2020 - PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LES JOURS FÉRIÉS ET DIMANCHES DE 2017 A 2020	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2020 du protocole d'accord sur l'ouverture exceptionnelle des commerces les jours fériés et dimanche de 2017 à 2020 sur Montfort Communauté, ainsi que tous les documents qui y sont liés. 				
19-189	MME SEMPEY	DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE RUE DE HENNAU PAR LE CLPS L'ENJEU COMPÉTENCES DE DÉCEMBRE 2019 à MAI 2020	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ACCORDE la gratuité de la salle rue de Hennau de décembre 2019 à mai 2020 les lundis de 9h à 12h au CLPS L'Enjeu Compétences ; - AUTORISE le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.				
	FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH						
19-190	M. PERON	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : UALIDE la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 ; PREND acte des orientations annoncées.				
19-191	MME SEMPEY	ENTRETIEN DES LOCAUX - REPRISE EN REGIE DE 2 MARCHÉS AU 01/01/2020	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : VALIDE les suppressions et les créations de postes présentées en séance ; ADOPTE les modifications du tableau des effectifs qui en découlent ; PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget 2020. 				
19-192	MME SEMPEY	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : VALIDE les suppressions et les créations de postes présentées en séance ; ADOPTE les modifications du tableau des effectifs qui en découlent ; PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget 2020. 				
19-193	MME SEMPEY	CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : CRÉEE les postes non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, tels que présentés en séance ; AUTORISE le Maire à signer le contrat afférent ; PRÉVOIT les crédits au budget 2020. 				
DOCUMENTS SUR TABLE							
19-194	MME SEMPEY	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES Année 2019- 2020 - Salle de musculation du gymnase des Batailles pour EAPB.	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de musculation des Batailles entre la Ville, le lycée René Cassin et l'Entente Athlétique du Pays de Brocéliande. 				

19-195	MME SEMPEY	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES Année 2019- 2020 - Salle de musculation du gymnase des Batailles pour la brigade de Gendarmerie.	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de musculation des Batailles entre la Ville, le lycée René Cassin et la brigade de gendarmerie de Montfort-sur-Meu.
19-196	MME HUET	INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ENQUETE PUBLIQUE GAEC GRANDE TREMBLAIS (BREAL- SOUS-MONTFORT) - AVIS DE LA COMMUNE DE MONTFORT- SUR-MEU	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - EMET un avis défavorable au projet, au regard : - du plan d'épandage proposé sur la Ville, jugé trop proche des habitations, de plans d'eau et d'exploitations engagées dans une agriculture biologique ; - de la distance avec le siège de l'exploitation.

Delphine DAVID, Maire Conseillère Régionale

